

Conseil Municipal

Séance du 07 février 2023

Compte rendu des décisions

Après avoir déclaré ouverte la séance ordinaire du Conseil Municipal à 19H40, Monsieur le Maire, président de la séance, a fait l’appel nominal des conseillers et a constaté que le quorum était atteint.

Etaient présents : Serge MACUDZINSKI, Jean Michel ROBERT, Brigitte SVITEK, Pierre BEGHIN, Latifa HASNI, Michel ROGER, Annick LEFEZ, Marie-Christine FOULET, Jackie CHERFILS, Olivier MASSY, Céline DERACHE, Chahinumsse AZOUZA, Sylvie FERRETE-LOPES, Emilie DORR, Karine GRUSBKI

Excusés avec pouvoir : Rosine GRANDIN qui donne pouvoir à Annick LEFEZ, Daniel DERNIAME qui donne pouvoir à Chahinumsse AZOUZA, Gérard KOTUSIK qui donne pouvoir à Jean Michel ROBERT, William MAYEUX qui donne pouvoir à Pierre BEGHIN, Florian CHABOT donne pouvoir à Jackie CHERFILS

Absents : Caroline BREBANT, Frédéric DO CABO

A été désigné, comme secrétaire de séance, Mme Céline DERACHE qui l’a accepté.

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal que M. Ezéquiel FERREIRA a transmis sa démission sur la fonction de conseiller municipal. Une lettre a été transmise à la personne suivante de la liste « renouveau citoyen » avec un retour « n’habite plus à l’adresse indiquée ». Nous sommes donc, dans l’obligation de proposer le poste à la personne suivante.

Donc ce soir, le Conseil Municipal n’est pas complet, une place est vacante.

Sur proposition de **M. le Maire**, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité l’ajout de deux points mineurs à l’ordre du jour : information sur l’organisation d’une invitation des femmes du personnel et des élues du Conseil Municipal, dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes le 8 mars, l’adhésion des communautés de Communes du Clermontois et du Pays de Valois au Syndicat d’Energie de l’Oise (SE 60).

* **Introduction de M. le Maire**
* Un dossier information est remis à tous les membres du Conseil Municipal
* Thème à décliner toute l’année « protégeons la nature et préservons la biodiversité » :

Après une présentation par **M. le Maire**, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de lancer le thème « protégeons la nature et préservons la biodiversité » tout le long de l’année 2023 dans nos actions municipales, les associations seront, également, invitées à mettre ce thème au cœur de leurs actions.

**Monsieur le Maire** fait le point de l’actualité municipale depuis la dernière séance du Conseil Municipal du 18 janvier dernier. Il rappelle que la séance de ce soir, est une séance principalement tournée vers le débat d’orientation budgétaire, qui prépare l’élaboration du budget, ce sont les grandes orientations à fixer.

* Devenir du local « ex-médecin » de l’OPAC rue Jean Jaurès :

Sur proposition de **M. le Maire**, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de conserver la location de l’ex local pour le médecin, rue Jean Jaurès, au moins pendant un an, pour se garder la possibilité d’installer un médecin, si nous avons une opportunité.

* **Avis et décision**
* Débat d’orientation budgétaire

**M. le Maire** : indique que ce soir a lieu le débat d’orientation budgétaire (DOB), c’est une pièce maîtresse de la vie d’un Conseil Municipal et qui prépare l’élaboration du budget primitif. Il donne la parole à **M. ROBERT**.

**M. ROBERT**, 1er adjoint chargé des finances, fait une présentation sur le contexte national et communal, il rappelle qu’il n’y a pas d’obligation pour notre commune de faire ce débat, mais qu’il est important d’échanger sur les orientations à poursuivre. Un débat sur les grandes orientations a lieu, orientations qui présideront à l’élaboration du budget primitif 2023. Ce débat, comme le veut la loi, ne donne pas lieu à un vote.

* Administration générale, finances, personnel
* Renouvellement de la convention financière « résidence Senior » avec l’OPAC :

Après une présentation par **M. le Maire**, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de renouveler la convention de participation financière avec l’OPAC, concernant le coût de la prestation de services proposée aux locataires de la résidence Danielle Mitterrand ; la durée de la convention est de 4 années.

* Cession du 4ème lot au lotissement Robespierre :

Après une présentation par **M. ROBERT**, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de baisser le prix de vente du lot n°4 du lotissement Robespierre, de 10% par rapport aux prix des domaines, considérant les contraintes très particulières de ce terrain. Le prix est donc fixé à 135 € m², soit pour un terrain de 305m² à 41.175 € nets vendeur.

* Renouvellement de la convention relative au renforcement de la sécurité des locataires, avec l’OPAC :

Après une présentation par **M. le Maire**, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide le renouvellement de la convention relative au renforcement de la sécurité des locataires avec l’OPAC. Le Conseil Municipal insiste pour qu’une réunion bilan soit prévue avec l’organisme de sécurité et l’OPAC, une fois par trimestre en présence de la commune.

* Syndicat Intercommunal de Restauration Collective (SIRESCO) : le retrait d’adhésion de la ville d’Aubervilliers :

Après une présentation par **M. le Maire**, le Conseil Municipal, à l’unanimité, émet un avis favorable au retrait de la ville d’Aubervilliers du SIRESCO

* Création d’un poste de catégorie A, filière administrative ou filière sociale :

Après une présentation par **M. le Maire**, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide la création d’un poste de catégorie A, pour le recrutement d’un directeur-e chargé-e de suivre les domaines de l’enfance, jeunesse, culture/sport et social et ainsi renforcer l’encadrement autour de la direction générale.

* Enfance/jeunesse
* Point sur le séjour ski :

Le Conseil Municipal est informé que le séjour est cours de complétude.

* Session accueil de loisirs vacances d’hiver :

Une présentation de la session hiver pour l’accueil de loisirs est faite par Mme **AZOUZA**. Le Conseil Municipal en prend acte.

* Culture/sport/loisirs
* La programmation Saint Max variétés :

Après une présentation par **M. BEGHIN**, le Conseil Municipal valide la programmation de ce festival qui aura lieu du 8 au 12 mars et confirme les tarifs : pour les habitants de Saint Maximin, adultes 5 €, 3 € pour les plus de 60 ans, personne en recherche d’emploi, personnes en situation d’Handicap et gratuit pour les moins de 16 ans. Les spectateurs extérieurs paieront 15 €. Le spectacle du mercredi 8 mars après-midi est gratuit pour tous.

* Adhésion des communautés de communes du Clermontois et du Pays de Valois au Syndicat d’Energie de l’Oise (SE 60) :

La commune de Saint Maximin est adhérente au Syndicat d’Energie de l’Oise, et dans ce cadre lors d’une nouvelle adhésion au Syndicat, elle doit donner son avis. Le Conseil Municipal, à l’unanimité, donne un avis favorable pour l’adhésion des communautés de communes du Clermontois et du Pays de Valois au SE 60.

L’ordre du jour étant épuisé, **M. le Maire** clôt la séance à 22H30